



Elections syndicales dans les TPE en région :

plus de 400 000 salariés appelés aux urnes

Au niveau national, plus de 4 millions de salariés d'entreprises de moins de 11 salariés et d'employés à domicile vont bientôt voter pour désigner les syndicats qui les représenteront pour les 4 prochaines années.

En Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, c'est plus de 400 000 salariés qui sont concernés.

Le ministère du Travail appelle les salariés à se saisir de ce droit et à participer massivement à un scrutin essentiel pour renforcer la démocratie sociale.

Voter pour être mieux représenté, conseillé et défendu

Congés, formation, santé et sécurité au travail : c'est un vote qui compte pour les salariés concernés, quel que soit leur secteur d'activité, leur nationalité et leur statut puisque les apprentis peuvent également voter, dès 16 ans.

Ce scrutin contribue à désigner :

- Les syndicats représentatifs pour les négociations de branche (convention collective) ainsi qu'au niveau national
- Les conseillers prud'hommes du collège salarié, qui règlent les litiges individuels liés à un contrat de travail
- Les représentants de salariés dans les futures commissions paritaires régionales interprofessionnelles (CPRI) devant être mises en place à l'été 2017 en tant qu'instances de dialogue social de proximité.

Un site internet pour s'informer et recevoir un rappel à l'ouverture du vote

Les informations sur le scrutin se trouvent sur le site election-tpe.travail.gouv.fr ouvert depuis le 1er septembre.

Le vote sera ouvert du 28 novembre au 12 décembre 2016. D'ores et déjà, les électeurs peuvent consulter la liste des organisations syndicales candidates. Des informations pratiques et des vidéos pédagogiques leur permettent de tout comprendre sur l'élection et sur les modalités de vote.

L'internaute peut renseigner son adresse mèl pour recevoir un rappel le jour de l'ouverture du vote. Une fonctionnalité pratique qui permettra à chacun d'être au rendez-vous, le 28 novembre prochain.

ÉLECTION SYNDICALE TPE

DU 28 NOVEMBRE AU 12 DÉCEMBRE 2016



C'EST IMPORTANT DE VOTER POUR ÊTRE MIEUX...

REPRÉSENTÉ

Par des organisations syndicales qui négocient mes conditions de travail

Par des salariés en Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle

CONSEILLÉ

Sur mes droits et ma convention collective

Sur les démarches auprès de mon employeur

DÉFENDU

Au sein des conseils de prud'hommes

JE TRAVAILLE DANS UNE ENTREPRISE DE MOINS DE 11 SALARIÉS OU JE SUIS EMPLOYÉ À DOMICILE, JE CHOISIS LE SYNDICAT QUI ME REPRÉSENTERA.



election-tpe.travail.gouv.fr

